

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 25 MAI 2021

Le mardi vingt-cinq mai deux mille vingt et un, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance publique, à dix-neuf heures, à la salle municipale sise 999, rue de Beauvais Chevrières (Oise), sous la présidence de Monsieur Donatien PINON, Maire

Etaient présents : Monsieur PINON Donatien, Maire, Madame DUMILLON Carole, Monsieur LOIRE Noël, Madame BRASSEUR Laure, Monsieur VERVEL Laurent, Madame PLAUCHIER Corinne, Adjoint, Messieurs LEFIN Patrick, COLLIN Bruno, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, DUTHEIL de la ROCHÈRE Emmanuel, Madame HARLÉ d'OPHOVE Juliette, Monsieur VINCELLE Frédéric, Mesdames PHILION Nathalie, MOREL Alexandra, FAVERET Laura, Messieurs MICHEL Philip, DELÉGLISE Roland, Mesdames LORQUER-QUÉNEL Isabelle et BENSMAN Christelle.

Secrétaire de séance : Monsieur LANGLOIS-MEURINNE Grégoire

Monsieur le Maire, avant d'ouvrir la séance, fait un point sur les scrutins électoraux des 20 et 27 juin 2021. Chaque membre fait part de ses possibilités de permanence pour la tenue des bureaux de vote des élections départementales et régionales ainsi que de ses disponibilités pour aider aux opérations de dépouillement.

Une journée de formation est prévue pour les élus, à la Salle Ravel, le 4 juin 2021 de 14 h à 18 h. Monsieur le Maire prend note des demandes de participation à cette séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Décision modificative N° 1 au Budget Primitif 2021
- Recrutement de vacataires
- Création d'une agence postale communale et d'un point de « Services au public »
- Demande de financement au titre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires concernant la création des points « Poste et Services au public »
- Demande de subvention pour le changement des fenêtres, côté Nord à la mairie
- Demande de subvention pour l'acquisition d'une structure de jeux pour la cour de l'école du groupe scolaire
- Questions diverses

Aucune observation n'étant formulée quant au compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par Monsieur le maire (art. L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales) (du 1^{er} janvier 2021 au 22 avril 2021):

N° 2021-01 : Assurance véhicules et matériel (tondeuse, tracteur, etc .)

2 945,49 euros

N° 2021-02 : Assurance bâtiments communaux	12 111 ,22 euros
N° 2021-03: Assurance responsabilité civile	3 079,32 euros
N° 2021-04 : Assurance personnel communal	33 651,20 euros
N° 2021-05 : Cotisation statutaire ADICO	2 528,40 euros
N° 2021-06 : Gas-oïl moteur blanc	5 192,00 euros
N° 2021-07 : Réfection Rue du Fayel (balayage, rabotage, sciage de chaussée, couche d'accrochage, fourniture et mise en œuvre enrobés)	10 745,04 euros
N° 2021-08: Abonnement consommations gaz + taxes Du 28/12/2020 au 27/01/2021	3 058,27 euros
N° 2021-09 : Traçage places parking résine, lotissement bout d'amont et rue de Compiègne – signalisation cheminement piétons	7 182,00 euros
N° 2021-10 : Refacturation instruction droits des sols	8 275,50 euros
N° 2021-11 : Participation réalisation travaux réseau haut débit, Rue Michel Boitel	3 455,02 euros
N° 2021-12 : Cotisation ADTO (1 € H.T./Habitant x 2022)	2 426,40 euros
N° 2021-13 : Consommations gaz Salle des sports du 28/01 au 27/02 + abonnement	2 683,48 euros
N° 2021-14 : Reprise trottoirs rue de la Libération	3 168,00 euros
N° 2021-15 : Grattage résine sur jonction bac acier parties Hautes, remplacement fixations – Fourniture pose vernis + Etanchéité Bitume autoprotégé coloris vert, Salle des Sports	10 449,60 euros
N° 2021-16 : Engrais pour stade	5 100,17 euros
N° 2021-17 : Papier hygiénique – savon et essuie-mains pour Salle Ravel, Ecole musique, bibliothèque, mairie et école	2 952,00 euros

Monsieur Grégoire Langlois-Meurinne demande des explications :

- quant à la dépense N° 2021-15 et souhaite en connaître la finalité. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un colmatage concernant les fuites venant du toit de la salle des sports. Il fait part que de nouvelles fuites sont apparues à la salle municipale et les fait d'ailleurs constater à l'assemblée. Monsieur Laurent Vervel reprendra contact avec la Société BASTO qui a réalisé les précédents travaux. Il est décidé de demander également un devis à une autre société pour assurer une mise en concurrence.

- quant à la dépense N° 2021-16 , il demande s'il s'agit d'une dépense annuelle. Monsieur le Maire lui répond affirmativement mais que dans le montant payé, il y a également des produits de traitement (désherbant, phyto, insecticide, etc.).

Madame Juliette Harlé d'Ophove demande s'il est possible d'évaluer la dépense annuelle pour le stade et/ou d'autres sites communaux. Madame Laure Brasseur explique qu'elle travaille sur le sujet et qu'elle pourra fournir certaines évaluations en septembre. Monsieur Philip Michel précise que dans la mandature précédente, il avait effectué des relevés du temps passé par les agents communaux à effectuer certaines tâches (tonde, nettoyage terrains tennis au nettoyeur haute pression, etc.). Il réitère sa demande quant au coût du culturel car certains pensent que le sport coûte cher mais il précise que l'école de musique a coûté sur les années 2014 et 2015, près de 136 000 euros. Madame Juliette Harlé d'Ophove pense qu'effectivement, il serait intéressant de faire un état des lieux des coûts du culturel et du sport. Monsieur le Maire précise qu'au point N° 2 de l'ordre du jour, il parlera du sujet de l'école de musique.

Décision modificative N° 1 au Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de la saisie informatique du budget primitif 2021 dans le logiciel comptable, une erreur a été faite concernant l'affectation d'un montant de 2 500 euros saisi au chapitre 041 – Opérations patrimoniales – Article 2151 – Réseaux de voirie au lieu d'être saisi au chapitre 21 – Immobilisations corporelles – Article 2151 – Réseaux de voirie. Il y a donc lieu de procéder à un virement du chapitre 041 – Article 2151 vers le chapitre 21 - Article 2151 pour la somme de 2 500 euros. Monsieur le Maire précise que cette écriture ne modifie en rien les montants du Budget Primitif 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de procéder aux virements suivants :

Article 2151 – Chapitre 041	- 2 500 euros
Article 2151 – Chapitre 21	+ 2 500 euros

Recrutement de vacataires

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les emplois permanents des collectivités territoriales et des établissements publics locaux sont occupés par des fonctionnaires territoriaux. Ces emplois peuvent dans certaines circonstances être occupés par des agents contractuels de droit public. Ces mêmes agents peuvent par ailleurs occuper des emplois non permanents correspondants à des besoins occasionnels ou saisonniers.

En dehors de ces cas de recrutement, les employeurs territoriaux peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé ne justifiant pas la création d'un emploi.

Monsieur Philip Michel précise que dans ses questions diverses, il est prévu de demander, une réunion avec le groupe de travail pour l'école de musique alors que Monsieur le Maire lui avait promis que le groupe allait se réunir en mars, il n'y a eu aucune réunion ! Je demande une réunion en urgence dans le mois de juin.

Pour pouvoir recruter un vacataire, trois conditions doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé et à titre temporaire,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé à l'assemblée délibérante, à compter du 15 septembre 2021 :

- De recruter des vacataires pour assurer les cours d'instruments de musique à l'école municipale de musique.

Monsieur le Maire demande à ce que le groupe de travail « Ecole de musique » se réunisse en juin pour trouver une solution concernant le recrutement à l'école de musique. Un contact sera pris avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin d'échanger sur les possibilités offertes en matière de recrutement de personnel contractuel.

Messieurs Roland Deléglise et Philip Michel rappellent leur rendez-vous avec la présidente de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées en juillet 2020 pour évoquer la compétence du culturel au sein de la CCPE car sur la totalité des élèves de l'école de musique, plus de la moitié n'habite pas la commune.

Monsieur Emmanuel Dutheil de la Rochère pense qu'il faudra peut-être imaginer de revoir les tarifs à appliquer pour les élèves de l'extérieur, faute d'avoir pu trouver des accords avec les autres villages. Monsieur le Maire lui répond que c'est dans la perspective. Monsieur Grégoire Langlois-Meurinne pense qu'il aurait fallu rencontrer le juriste du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale avant de prendre la décision de recruter des vacataires pour la prochaine rentrée de septembre 2021. Il est d'ailleurs rejoint, dans sa réflexion par Mesdames Christelle Bensman et Juliette Harlé d'Ophove et Monsieur Emmanuel Dutheil de la Rochère.

Monsieur Noël Loire aborde le problème du bâtiment dans lequel les enseignants reçoivent les élèves et de sa mise aux normes. Monsieur Philip Michel rappelle que depuis 2014, des travaux de mise en conformité ont été réalisés suite au passage du bureau de contrôle de la SOCOTEC.

Monsieur Roland Deléglise pense qu'il serait intéressant de connaître combien de musiciens servent à l'harmonie dans une année car au départ l'école de musique était le réservoir de l'harmonie. Madame Laure Brasseur précise qu'au départ, à l'école de musique, seuls les instruments servant à l'harmonie étaient enseignés.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des agents vacataires,

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, par 15 voix « pour » et 4 abstentions (Mesdames Christelle Bensman, Juliette Harlé d'Ophove, Messieurs Grégoire Langlois-Meurinne et Emmanuel Dutheil de la Rochère) :

- Autorise Monsieur le Maire à recruter des vacataires à compter du 15 septembre 2021 afin d'assurer des missions d'enseignement à l'école municipale de musique, voire en cas d'absence de courte durée (formations ou maladies) en attendant la décision du groupe de travail qui devra intervenir au plus tard pour la fin de l'année 2021.
- Précise que les crédits sont inscrits au budget principal – Chapitre 12.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les documents afférents à cette décision.

Création d'un point « Poste » et d'un point de « Services au Public »

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante de la possibilité de création d'une Agence Postale Communale située dans l'enceinte de l'ancienne Caisse d'Épargne, au 12, Place Saint Georges à Chevrières (Oise).

Monsieur Philip Michel explique qu'il a appris vendredi dernier, en commission, après avoir posé une question, à savoir : « Vous créez un point poste à deux cents mètres de la poste, je ne comprends pas ». C'est alors que j'ai appris que la poste allait fermer et nous sommes aujourd'hui mardi en réunion de conseil, aucune information n'a circulé avant, c'est brutal !

Un accord de partenariat doit dès lors être conclu entre le Groupe La Poste et la Commune afin d'offrir à la population un accès aux services avec des horaires définis par cette dernière.

Monsieur le Maire précise que la signature du compromis de vente pour l'acquisition du local de la caisse d'épargne aura lieu ce samedi 29 mai puis la semaine suivante, il rencontrera un responsable de la poste pour les travaux qu'elle va financer pour le point poste. De plus, elle mettra à disposition de la commune, deux ordinateurs puis versera 1 047 euros par mois pendant 9 ans, renouvelable 2 fois pour l'emploi de la tenue de l'agence postale pour un minimum de 10 heures par semaine, minimum demandé par la poste en fonction des statistiques réalisées par rapport à la fréquentation actuelle de la poste. Le personnel sera issu du personnel de la commune et non de la poste. Madame Christelle Bensman demande qui va tenir ce point poste. Monsieur le Maire lui répond qu'il a déjà évoqué le sujet avec le personnel du secrétariat qui n'est pas opposé à sa proposition de tenir les permanences au point « Poste », avec un accès en réseau pour réaliser les travaux du secrétariat de mairie pendant les temps non occupés par le point « Poste » à condition que les jours de repos actuels ne soient pas impactés par ce nouveau service. Elle pense qu'il faut bien évaluer le temps de travail engendré par ce nouveau service.

Monsieur le Maire précise qu'une formation de 15 jours est prévue mais que selon les responsables de la poste, les tâches demandées sont simples et deux jours suffisent pour les assimiler. Elle demande pour le service à la personne qui va s'en occuper car l'association « Bien Vivre Ensemble à Chevrières » avait un projet dans ce domaine. Monsieur le Maire précise qu'il avait envisagé équiper la Salle du Clos du Village pour assurer un tel service mais que Clésence (anciennement Picardie Habitat), propriétaire des lieux ne veut pas et que c'est d'ailleurs pour cela que la municipalité a repris ce projet.

Monsieur Patrick Lefin demande si l'ordinateur installé sera en libre-service. Monsieur le Maire répond que Oui, pour les usagers qui sauront l'utiliser. Madame Corinne Plauchier est d'accord pour tenir des permanences au point « Aide à la personne » et recevoir les administrés sur rendez-vous comme elle le fait déjà actuellement pour certaines demandes. Ce sujet sera revu lorsque d'autres éléments auront été communiqués par les services de la poste.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré par 18 voix pour et une abstention (Monsieur Philip Michel), le Conseil Municipal

DECIDE la création d'une Agence Postale Communale dans les locaux situés 12, Place Saint Georges à Chevrières (anciennement La Caisse d'Épargne)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à ce dossier

Demande de financement au titre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires concernant la création d'une agence postale communale et d'un point « Services au public »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la création d'une agence postale communale et d'un point de services au public, la Région Hauts de France peut être sollicitée au titre du fonds de relance et de solidarité avec les territoires pour financer en partie les dépenses engagées pour les travaux

de mise en place des locaux destinés à ces services. Le montant de la subvention régionale sera de 30 % maximum du coût global du projet.

Monsieur Philip Michel trouve surprenant de demander une subvention à la région pour la création d'un point poste alors qu'il y a une poste. La région a de l'argent de trop !

Aussi, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil Municipal :

- Décide de demander une subvention au titre du fonds spécial de relance et de solidarité, au taux maximal.
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à cette demande.

Madame Alexandra Morel demande ce que deviendra le bâtiment actuel de la poste. Monsieur le Maire lui répond qu'il faudra évoquer ce sujet au moment voulu et prendre une décision (location ou vente).

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Conseil Départemental pour :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que l'aménagement d'aire de jeux et les travaux de réfection des bâtiments communaux sont éligibles à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et peuvent faire également l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

Aussi, Monsieur le Maire propose de présenter les dossiers suivants :

- Le remplacement des jeux constituant l'aide de jeux dans la cour de l'école
- Le changement de 7 fenêtres et de portes à la mairie

1/ le remplacement de sept fenêtres à la mairie pour un montant total HT de 28 044,82 € et de deux portes pour l'entrée mairie et la salle annexe (salle du parc) pour un montant total HT de 8 654,47 €.

Dans le cadre de ce projet, la subvention sollicitée dans le cadre de la DETR est de 40 % du montant global et correspond à un montant de 14 679,79 € H.T. et celle du Département de 27 %, soit 9 908,80 €.

Madame Christelle Bensman demande si plusieurs devis ont été établis. Monsieur le Maire lui répond que oui mais que pour la demande de subvention, le devis le plus conséquent est retenu.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Sources de financement	Montant H.T.	Taux
DETR	14 679,72 €	40,00 %
Conseil Départemental	9 908,80 €	27,00 %
Autofinancement	12 110,77 €	33,00 %
TOTAL	36 699,29 €	100,00 %

2/ le remplacement des jeux installés sur l'aire de jeux situés à l'intérieur de la cour de l'école, destinés aux enfants des classes de la maternelle et du primaire du groupe scolaire « Denis Bertin » de CHEVRIERES. Les

travaux consistent en la dépose de l'ancienne structure qui date de plus de 20 ans par le montage et la pose d'une structure 2 tours, d'un mini parcours et d'un jeu sur ressort 5 places avec la réalisation d'un topping (sol matelassé) sur les zones de jeux.

Le coût global prévisionnel de l'opération s'élève à 25 632,44 euros H.T.

Pour de ce projet, la subvention sollicitée dans le cadre de la DETR est de 30 % du montant global et correspond à un montant de 7 689,73 € H.T. et celle du Département de 27 %.

Le financement des travaux s'établit comme suit :

Sources de financement	Montant H.T.	Taux
DETR	7 689,73	30,00 %
Conseil Départemental	6 920,76	27,00 %
Autofinancement	11 021,95	43,00 %
TOTAL	25 632,44	100,00 %

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2334-32 et L2334-33
- Vu la circulaire d'appel à projets au titre de la DETR,
- Considérant que l'acquisition de structures de jeux destinée à l'aire de jeux de la cour du groupe scolaire « Denise Bertin » est nécessaire
- Considérant que les travaux de changement de fenêtres et portes à la mairie sont nécessaires,
- Considérant que ces travaux et acquisitions sont éligibles à la DETR,
- Considérant que ces travaux peuvent faire l'objet d'aides du Conseil Départemental

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve les projets précités,
- Sollicite l'aide financière au titre de la DETR et du Conseil Départemental
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2021
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Monsieur Grégoire Langlois-Meurinne demande que deviendra l'ancienne structure une fois démontée. Monsieur le Maire lui répond qu'il avait pensé la faire restaurer par l'IMPRO pour l'installer dans le parc derrière la mairie. Monsieur Laurent Vervel dit que le bureau de contrôle n'acceptera pas de la remettre en service. Madame Christelle Bensman pense qu'elle est trop abimée pour être restaurée. Monsieur Grégoire Langlois-Meurinne suggère de l'offrir à l'école Mère Térésa. Monsieur Laurent Vervel répond que ce n'est pas possible car il s'agit d'une école hors contrat, ce que Monsieur Grégoire Langlois-Meurinne réfute. Monsieur Roland Deléglise demande qui serait responsable en cas d'accident causé par cette structure.

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait part que la Ligue de Football ne subventionne pas les systèmes d'arrosage automatique pour les stades et qu'il aura recourt à d'autres financements. A ce sujet, il précise, suite à plusieurs demandes qu'une programmation est prévue sur le système retenu.

La parole est ensuite donnée à :

- Madame Christelle Bensman pour évoquer la dernière réunion qui s'est tenue en visioconférence avec l'Association « Bien Vivre Ensemble à Chevrières ». Elle demande des éclaircissements quant à l'arrosage des arbres plantés sur la plaine de jeux, Rue Parmentier. Qui le fait ? et également sur le fait que l'association affirme avoir chaque année 45 000 euros comme acquis. L'association dit que la commune s'y est engagée et que le maire a même signé un document. Monsieur le Maire rappelle que dans la constitution du dossier avec les Hauts de France, effectivement il y a eu un engagement de signé pour l'arrosage, cette condition était demandée pour la constitution du dossier de demande de subvention. Monsieur Philip Michel précise que pourtant, lors des réunions, Monsieur le Maire n'avait pas accepté que l'arrosage soit effectué par les services municipaux. Monsieur le Maire pense qu'il faut mieux assurer l'arrosage plutôt que de laisser périr les arbres. Monsieur Philip Michel demande à Monsieur le Maire si c'est une association ou un collectif. Monsieur le Maire répond que c'est une association. Monsieur Grégoire Langlois-Meurinne pense qu'effectivement la plantation des arbres a été votée au budget de la commune et qu'il faut maintenant en assumer l'arrosage. Madame Juliette Harlé d'Ophove réitère son mécontentement car la date de plantations a été mal choisie, on ne plante pas des arbres en avril. Mesdames Christelle Bensman et Nathalie Philion, qui représentent le conseil auprès de « Bien Vivre Ensemble à Chevrières » pensent que pour les projets futurs, il faudra que les choses soient plus claires et écrites et demandent à ce que les comptes rendus des réunions soient diffusés aux membres du conseil. Monsieur le Maire en fera la demande auprès des responsables de cette association. Après échanges, il est décidé que lors des prochaines demandes de rendez-vous par les représentants de cette association, Monsieur le Maire sera accompagné des 2 représentants du Conseil Municipal, Mesdames Christelle Bensman et Nathalie Philion.
- Madame Laure Brasseur pour faire le point sur le Forum des Associations qui aura lieu le 26 juin 2021 de 9 h à 16 h et compte sur ses collègues pour distribuer à partir du 14 juin, les flyers dans les boites aux lettres des foyers de la commune. De plus, ceux-ci feront l'objet de publicité dans les communes voisines, dans les cadres municipaux, le panneau lumineux et sur le site Internet de la Commune. Les associations seront installées sur les Places de Zunsweier et Langlois Meurinne. L'Harmonie municipale jouera des morceaux de musique. Elle remercie à l'avance l'équipe municipale et les associations pour l'implication dans ce projet. Madame Christelle Bensman pense que c'est une belle initiative.
- Madame Juliette Harlé d'Ophove qui :
1/souhaite s'exprimer sur le paysagement de Chevrières. Elle demande quand les parterres communaux vont être fleuris. Monsieur le Maire lui répond que les employés communaux iront chercher les fleurs demain pour un début de plantation fin de semaine. Elle souhaiterait qu'une réflexion soit menée pour accompagner les services municipaux dans le paysagement de la commune. Monsieur Philip Michel dit qu'il faut des volontaires. Madame Juliette Harlé d'Ophove se propose mais Monsieur le Maire répond qu'il faut travailler avec le groupe et non en individuel.

Mesdames Juliette Harlé d'Ophove, Nathalie Philion, Isabelle Loriquer-Quénel et Messieurs Noël Loire et Grégoire Langlois-Meurinne travailleront sur ce sujet.

2/ aborde le sujet des merlons le long de l'autoroute, en direction de Longueil Sainte Marie. Elle explique que le but de ce merlon est d'atténuer le bruit de l'autoroute A1 et du TGV. Celui-ci pourrait être réalisé grâce à la terre évacuée du Grand Paris. Pour ce faire, une étude acoustique va être réalisée avec l'accord des propriétaires concernés ; Tout ceci, sans impact financière pour la commune.

- Monsieur Philip Michel qui :

1/ se dit outré de la méthode employée lors de la fermeture du Club House et pense que cela aurait pu se faire dans l'apaisement et non avec la mise en place de cadenas aux portes. Monsieur le Maire lui répond qu'il avait reçu en amont les responsables suite à la réception d'un courrier concernant les dysfonctionnements au Club House. Ces responsables lui ont d'ailleurs confirmé qu'un courrier avait été adressé en mairie dans l'espoir d'une décision de fermeture du local. Monsieur Philip Michel lui précise que sa réponse est inexacte.

2/ demande où en sont les décisions de participation des communes voisines concernant la location du distributeur automatique de billets. Monsieur le Maire répond que le conseil municipal de Longueil Sainte Marie a voté contre, celui de Le Fayel pour et qu'il n'a pas encore eu les autres réponses. Monsieur Philip Michel demande le coût des travaux pour le DAB et fait remarquer que la commune supportera les 19 000 euros de travaux plus la location du DAB. Monsieur le Maire lui dit que c'est la raison pour laquelle il faut demander une subvention auprès de la région (délibération N° 4 de l'ordre du jour).

3/ fait part de rumeurs quant à des problèmes au niveau de la CCPE au sujet du PLU de Chevrières. Monsieur le Maire assure qu'il n'en n'est rien et qu'il y a toujours des gens qui font des réclamations au Maire en matière d'urbanisme.

4/ redemande comment il peut savoir le montant de la CFE de la sucrerie. Monsieur le Maire lui demande de s'adresser à la CCPE.

5/demande où en est le problème de la ventilation au périscolaire. Madame Carole Dumillon est en attente de devis et informera le conseil dès qu'elle les aura réceptionnés.

- Monsieur Roland Deléglise demande où en est le projet de la maison médicale. Monsieur le Maire répond qu'il suit le sujet et qu'il est toujours en attente de réponse pour l'installation d'un kiné car le promoteur ne veut pas s'engager tant qu'un kiné n'acceptera pas la location ou l'acquisition du local dédié pour une surface de 100 m², superficie la plus importante dans la construction globale. Monsieur Emmanuel Dutheil de la Rochère demande pourquoi le kiné déjà en place sur la commune ne s'y installe pas. Monsieur le Maire lui répond que pour lui, le loyer est trop élevé. Monsieur Grégoire Langlois-Meurinne se demande s'il ne faudrait pas trouver un compromis avec le kiné de la Rue de la Gare pour mener à bien cette réalisation. Monsieur le Maire dit que ce n'est pas possible car c'est le promoteur qui gère les installations et non la commune mais Monsieur Grégoire Langlois-Meurinne pense que la commune peut jouer le rôle de facilitateur. Monsieur le Maire dit qu'il ne veut pas impacter le budget de la commune alors qu'il y a déjà eu un geste pour le terrain.

- Madame Corinne Plauchier informe l'assemblée d'une opération de dépistage salivaire « Covid » au groupe scolaire « Denise Bertin » les 31 mai et 1^{er} juin pour les élèves (évidemment avec autorisation des parents).

- Monsieur Emmanuel Dutheil de la Rochère souhaite des informations sur l'avancée des travaux derrière le Cabinet Dentaire. Monsieur le Maire répond qu'un permis de construire a été accordé. Madame Juliette Harlé d'Ophove est surprise étant donné qu'il n'y a pas de places de stationnement de prévues. Monsieur le Maire dit qu'il y a plusieurs parkings près de cette construction qui pourront servir au stationnement. Elle trouve que cette situation est injuste vis-à-

vis d'autres pétitionnaires qui n'ont obtenu leur permis qu'à la condition que le stationnement soit prévu à l'intérieur de leur propriété. Monsieur Grégoire Langlois-Meurinne précise que c'est le maire qui délivre les autorisations d'urbanisme, après avis des bâtiments de France et instruction par l'Arc et que les permis de construire sont consultables en mairie. Quant à la mise en conformité du cabinet dentaire suite au recours fait, un nouveau permis de construire a été accordé et les travaux vont être réalisés.

- Monsieur Roland Deléglise demande quand sera concrétisé le stationnement, Rue Antoine Bulloz car de nouvelles constructions sont en cours. Madame Christelle Bensman rebondit sur la Rue Antoine Bulloz et signale des incivilités de la part de certaines personnes qui prennent la rue en sens interdit. Peut-être est-ce par manque de signalisation. Messieurs le Maire et Roland Deléglise répondent que la signalisation est bien visible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.